



Région Réunion

RAYMOND Claire
FERNANDES Camille
LEDOUX Nicolas
GENDRE Cédric

L'ensemble de cette fiche est à mettre en corrélation avec la fiche méthodologique construite par l'Observatoire du Développement Rural, disponible sur : <https://odr.supagro.inra.fr>

Fiche synthétique portant sur le programme de la région Réunion. La source principale est le PDR de chaque programme concerné

Unité de service de l'Observatoire du Développement Rural (0685)
24, Chemin de Borde Rouge - Auzeville
CS 52627
31326 CASTANET TOLOSAN CEDEX

Table des matières

Tables des matières et glossaire	1
Programme Réunion	2 – 6
<i>Enjeux, problématiques & atouts</i>	2
<i>Focus sur les enjeux de la région Réunion</i>	3
<i>Croisement entre les DP, les mesures et les besoins</i>	4
<i>Mesures et financement</i>	5 - 6

- ⇒ **A.B** : Agriculture Biologique
- ⇒ **A.F.O.M** : Atouts – Forces – Opportunités - Menaces
- ⇒ **C.A** : Chiffres d’Affaires
- ⇒ **D.P** : Domaine Prioritaire
- ⇒ **F.E.A.D.E.R** : Fond Européen Agricole pour le développement Rural
- ⇒ **I.A.A** : Industrie Agro-Alimentaires
- ⇒ **L.E.A.D.E.R** : Liaison Entre Action de Développement de l’Economie Rurale
- ⇒ **P.A.C** : Politique Agricole Commune
- ⇒ **P.D.R** : Programme de Développement Rural
- ⇒ **R.D.R** : Règlement de Développement Rural
- ⇒ **S.A.R** : Schéma d’aménagement Régional
- ⇒ **S.A.U** : Surface Agricole Utile
- ⇒ **S.I.Q.O** : Signe d’Identification de Qualité et d’Origine
- ⇒ **U.N.E.S.C.O** : Organisation des Nations Unies pour l’éducation, la science et la culture

Enjeux

Le littoral de la Réunion est particulièrement prisé et fait ainsi l'objet de pressions d'aménagements. Avec 335 habitants au km² (troisième région la plus dense de France), la Réunion est amenée à se peupler de plus en plus (un million d'habitants à l'horizon 2030, soit plus de 10 000 nouveaux habitants par an) et doit ainsi faire face à une demande en logement accrue. Cette population est également très jeune puisque les moins de quinze ans représentent le quart de la population régionale.

Associé à ce dynamisme démographique, la région montre également un dynamisme économique : la croissance annuelle moyenne entre 2000 et 2010 est de 3,5% en volume contre 1,1% au niveau national. Malgré cela, le taux de chômage est élevé (30% de la population active). L'inégalité devant l'emploi est source d'exclusion et de pauvreté avec un taux de pauvreté de 19,3% en 2011.

Concernant le secteur agricole, celui-ci voit sa compétitivité augmenter tout en conservant un modèle d'agriculture familial. Le nombre de petites exploitations diminue au profit des moyennes et grandes exploitations : la moitié des exploitations de la Réunion sont des grandes exploitations et génèrent plus de 85% de la production brute standard. Les surfaces agricoles croissent avec une augmentation de 16% de la S.A.U en 10 ans. Avec 5,6 hectares par exploitation, la surface moyenne reste pourtant faible : 65% des exploitations font moins de cinq hectares et seulement 1% de plus de vingt hectares.

Problématiques

Le secteur agricole doit faire face à de nombreuses problématiques notamment en matière de compétitivité et de productivité. Le C.A atteint 28 925 euros/exploitation et 17 066 euros/U.T.A (contre 11 400 euros/U.T.A en 1990). Les politiques de soutien (effort d'investissement, amélioration des techniques agricoles ...) sont à l'origine de cette remontée au niveau nationale. Toutefois, ce constat est nuancé par l'analyse A.F.O.M de l'autorité de gestion puisque la hausse des consommations intermédiaires (qui a augmenté de 50% en 20 ans) entraîne une stagnation du revenu agricole global.

En outre, les agriculteurs sont de mieux en mieux formés mais l'écart reste important avec le niveau national : seulement 11% des exploitants ont un diplôme agricole de niveau supérieur à celui du bac ou équivalent contre 27% à l'échelle nationale.

Dans un contexte de pression démographique et urbaine, la préservation des espaces agricoles est un enjeu majeur de l'agriculture réunionnaise. L'objectif du S.A.R est la stabilisation de 50 000 hectares de S.A.U. En effet, face à une pression foncière importante, la S.A.U a diminué de 18% entre 1970 et 1980 et de 13% entre 1990 et 2000.

Atouts : Le patrimoine naturel de la Réunion en fait un territoire d'exception : il est ainsi désormais classé en parc national et inscrit au patrimoine mondial de l'U.N.E.S.C.O. Ainsi, le domaine forestier représente 40% de la superficie de l'île, patrimoine forestier remarquablement réservé et valorisé (70% de la surface forestière est au cœur du Parc National).

Tableau 1 : Indicateurs à l'échelle Réunion

Source : P.D.R

Indicateurs	Valeurs	Année
Population	837 868 (hab)	2012
Population des zones rurales	837 868 (hab)	2012
Exploitations agricoles	7 620 (exploitations)	2010
Exploitations ayant une production sous SIQO	<i>Donnée non précisée dans le PDR</i>	
Surface Agricole Utile- Totale	42 810 (ha) <i>soit 17,1% de la superficie</i>	2010
Surface en AB (certifiée)	440 (ha) <i>soit 1% de la SAU</i>	2013
Terres irriguées	8 750 (ha) <i>soit 20,4% de la SAU</i>	2010
Forêts et autres terres boisées	102 000 (ha) <i>soit 40,7% de la superficie</i>	2010
Cultures principales (part de la SAU)		
Terres arables	69,4%	2010
<i>dont canne à sucre</i>	5%	
<i>dont fruits et légumes</i>	13%	
Prairies permanentes et pâturage	23,7%	2010
Cultures permanentes	6,7%	2010
<i>dont fruits et légumes</i>	13%	
Total des dépenses publiques	514 000 000 (euros courants)	

Dans la précédente programmation de la P.A.C (2007-2013), les Etats membres pouvaient décider de l'application réglementaire (Chatellier et al., 2011). A partir de 2014, ce sont les régions qui deviennent les nouvelles autorités de gestion. Ce nouveau mode de gestion de la P.A.C vient en complément de la réorientation des aides européennes survenue à la suite de la publication du bilan de santé (2008).

Pour le second pilier de la P.A.C, chaque région rédige son Programme de Développement Rural (P.D.R). Ce document s'appuie notamment sur une évaluation ex-ante, mobilisant ainsi un outil principal : un diagnostic A.F.O.M (Atouts – Forces – Opportunités – Menaces). Ce dernier a permis de mettre en évidence plusieurs besoins, propres à chacune des régions françaises. La liste des besoins émise par la région Réunion est énumérée dans le tableau ci-contre.

Ces besoins ont ainsi été croisés avec les dix-neuf mesures du Règlement de Développement Rural Européen ainsi qu'avec les six priorités du développement rural (cf. note méthodologique). Cette logique a été mise en exergue dans le tableau n°3 ci-dessous.

Tableau 2 : Liste des besoins relevés par le P.D.R de la région Réunion

N°	Enjeux
Agriculture – Forêt – I.A.A	
1	Soutien à l'innovation dans l'agro-alimentaire pour répondre aux besoins locaux et améliorer les performances du secteur
2	Consolidation du transfert de savoirs entre les équipes de recherche et les professionnels agricole
3	Augmentation de la valeur ajoutée des produits locaux par la transformation agro-alimentaire
4	Valorisation des sous-produits et déchets agricoles à des fins énergétiques, notamment par la méthanisation
5	Valorisation agronomique des sous-produits et déchets dans l'agriculture
Développement des territoires ruraux	
6	Préservation et valorisation du patrimoine culturel et naturel riche et diversifié des Hauts
7	Mise en œuvre d'une gouvernance spécifique adaptée au développement des Hauts
8	Préservation de la qualité de vie des Hauts par la poursuite de la structuration des bourgs
9	Préservation de la qualité de vie des Hauts par la sécurisation de l'accès à l'eau
10	Amélioration de l'accès et de l'usage des TIC dans les Hauts
Plusieurs volets	
11	Renforcement des activités économiques dans les secteurs porteurs pour les Hauts

N°	Enjeux
Agriculture - Forêt	
12	Renforcement du dispositif d'accompagnement technique des agriculteurs et des acteurs des zones rurales
13	Amélioration des connaissances sur l'utilisation du foncier et information des différents acteurs du monde agricole
14	Orientation de la recherche/développement pour promouvoir une agriculture compétitive dans une dynamique agro-écologique
15	Adaptation de la formation des actifs agricoles aux enjeux économiques et environnementaux de l'agriculture réunionnaise
16	Préservation du foncier nécessaire au développement des activités agricoles sur le territoire communal ou intercommunal
17	Optimisation des espaces agricoles par la modernisation des surfaces et l'amélioration de l'accès aux exploitations
18	Soutien à la modernisation de tous les types d'exploitations
19	Appui à la diversification des productions agricoles
20	Consolidation de la production de canne à sucre
21	Appui au renouvellement des exploitations agricoles
22	Valorisation des produits locaux à travers les démarches de certification
23	Sécurisation du potentiel de production agricole face aux risques sanitaires, environnementaux et climatiques
24	Amélioration des pratiques agricoles concourant à la performance environnementale pour les petites exploitations maraîchères
25	Préservation de la richesse des milieux naturels et forestiers réunionnais
26	Amélioration de la qualité des ressources en eau dans les bassins versants prioritaires
27	Renforcement de la fertilité des sols et lutte contre l'érosion
28	Optimisation de l'irrigation en faveur d'une gestion efficace et raisonnée de la ressource en eau
29	Sécurisation de l'irrigation dans les zones non couvertes par des équipements hydro-agricoles
30	Amélioration du bilan énergétique des exploitations agricoles
31	Amélioration de la maîtrise de la fertilisation azotée et diffusion des pratiques agricoles limitant son utilisation
32	Maintien du stockage du carbone par l'agriculture et les forêts
33	Développement de la filière bois locale pour redynamiser l'emploi et l'artisanat local
34	Renforcement des systèmes de culture et des pratiques agricoles favorables à la préservation de la biodiversité

Tableau 3 : Croisement entre les domaines prioritaires européens, les mesures européennes et les besoins propres à la région Réunion

		DOMAINES PRIORITAIRES DU CADRE STRATEGIQUE EUROPEEN																			
		INNOVATION			COMPETITIVITE			GESTION		RESTAURATION ET PRESERVATION			CHANGEMENT ENERGETIQUE					DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE			
N°	Mesures du RDR 3	1a	1b	1c	2a	2b	2c	3a	3b	4a	4b	4c	5a	5b	5c	5d	5e	6a	6b	6c	
1	Transferts de connaissances et actions d'information	B 12 B 13		B 12 B 15	B 12 B 13 B 15	B 12 B 13		B 12 B 13	B 12 B 13	B 12 B 13	B 12 B 13 B 15	B 12 B 13	B 12 B 13					B 12			
2	Services de conseil, services d'aide à la gestion agricole et services de remplacement sur l'exploitation	B 12		B 12	B 12	B 12		B 12	B 12	B 12	B 12	B 12	B 12	B 12					B 12		
4	Investissements physiques	B 18 B 19 B 20 B 28 B 30												B 28	B 30						
5	Reconstitution du potentiel de production agricole endommagé par des catastrophes naturelle et mesures de prévention								B 23												
6	Aides à l'installation et au développement des exploitations agricoles et des entreprises	MESURE SOUSCRITE DANS LE P.D.R REUNION MAIS NON ASSOCIEE A DES BESOINS																			
7	Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales									B 24 B 26 B 27 B 34	B 24 B 26 B 27 B 34	B 24 B 26 B 27 B 34									
8	Investissements dans le développement des zones forestières et amélioration de la viabilité des forêts									B 25								B 25 B 33			
10	Mesures agroenvironnementales et climatiques									B 24 B 26 B 27 B 34	B 24 B 26 B 27 B 34	B 24 B 26 B 27 B 34									
11	Agriculture biologique									B 24 B 26 B 27 B 34	B 24 B 26 B 27 B 34	B 24 B 26 B 27 B 34									
13	Paiements en faveur des zones soumises à des contraintes naturelles ou à d'autres contraintes spécifiques (I.C.H.N)	MESURE SOUSCRITE DANS LE P.D.R REUNION MAIS NON ASSOCIEE A DES BESOINS																			
16	Coopération	B 02	B 01 B 02 B 14		B 14			B 01 B 14	B 14	B 14 B 34	B 14 B 34	B 14 B 34			B 04 B 14						
19	Soutien au développement local L.E.A.D.E.R																	B 06 B 11	B 06 B 09 B 11		

Les principales mesures, représentant chacune plus de 9% du financement européen (soit les trois quarts du financement FEADER pour le programme) sont les suivantes :

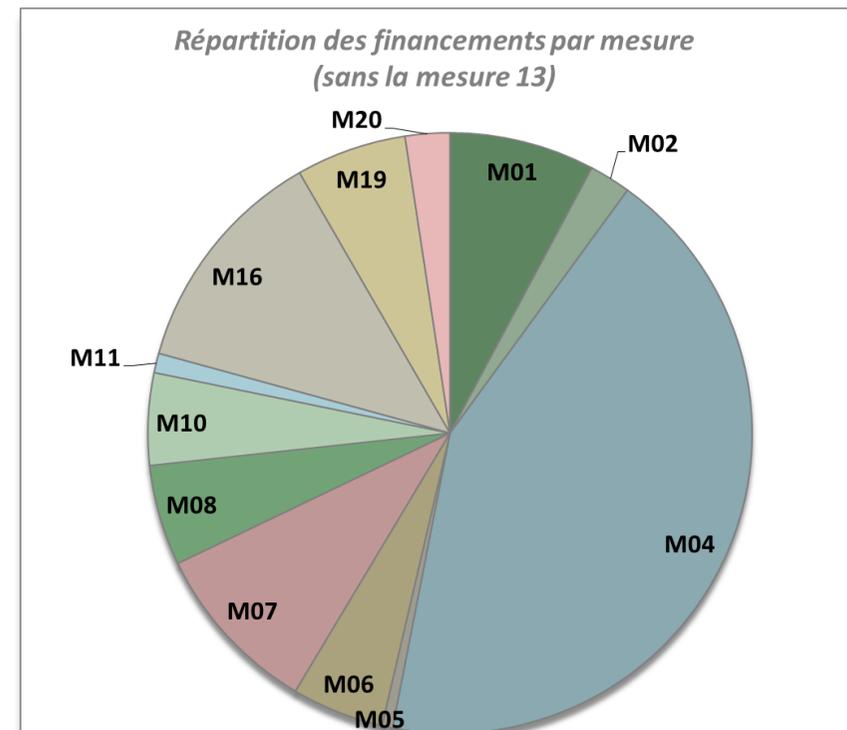
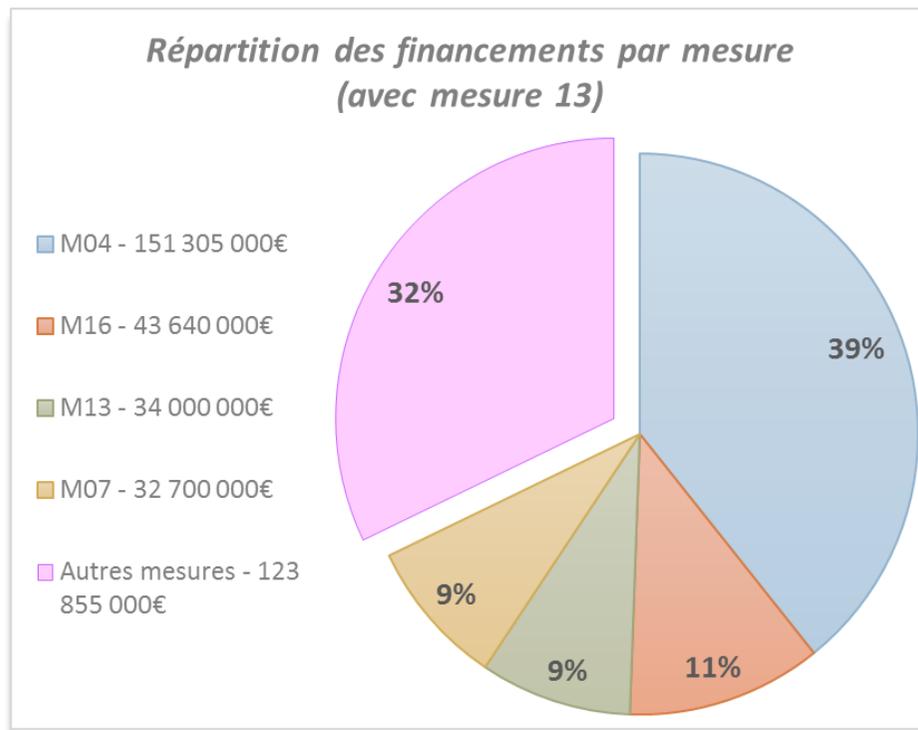
M04 Investissements physiques (39%)

M16 Coopération (11%)

M13 Paiement en faveur des zones soumises à contraintes naturelles ou à autres contraintes spécifiques (9%)

M07 Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales (9%)

Ces mesures à elles seules constituent 68% du financement FEADER du programme :



Les autres mesures présentes dans le PDR de La Réunion sont : M01 Transfert de connaissances et actions d'information, M02 Services de conseil, M03 services d'aide à la gestion agricole et services de remplacement sur l'exploitation, M05 Reconstitution du potentiel de production agricole endommagé par des catastrophes naturelle et mesures de prévention, M06 Aides à l'installation et au développement des exploitations agricoles et des entreprises, M08 Investissements dans le développement des zones forestières et amélioration de la viabilité des forêts, M10 Mesures agroenvironnementales et climatiques, M11 A.B, M19 Soutien au développement local L.E.A.D.E.R, M20 Assistance technique.

Mesure 04 : Investissements physiques

Le diagnostic a permis de mettre en évidence le territoire de La Réunion comme étant un territoire d'exception, reconnu pour sa biodiversité. Ainsi, ce territoire est à préserver : pour cela, la **mesure 04** va notamment permettre à l'autorité de gestion de moderniser les exploitations (B 18) dans le but d'améliorer le bilan énergétique (B 30) et les systèmes d'irrigation (B 28). En outre, il apparaît nécessaire d'appuyer la diversification agricole notamment en adaptant les moyens de productions animales aux exigences réglementaires, d'augmenter le nombre et la qualité des parcelles en production fourragère et d'augmenter les surfaces en productions végétales diversifiées (B 19). La filière de la canne à sucre, en tant que atout majeur de ce territoire, doit aussi être valorisée (B 20).

Mesure 16 : Coopération

La **mesure 16** a été mobilisée par l'autorité de gestion dans le but de soutenir et de renforcer les programmes de recherches propres à l'agro-écologie sur ce territoire. En effet, les thématiques telles que l'agro-écologie, le changement climatique ou encore la bio-économie sont de plus en plus prégnantes sur ce territoire et nécessite donc une modernisation des équipements et la mise en place de programmes de recherches innovants (B 14). En outre, ces innovations doivent également avoir lieu dans le secteur de l'agro-alimentaire pour notamment améliorer le taux de couverture des besoins locaux (B 01). La mesure 16 doit, plus globalement, participer au maintien de la biodiversité sur ce territoire (B 34) notamment en passant par la valorisation de déchets et de sous-déchets propres au secteur agricole (B 02).

Mesure 13 : Paiement en faveur des zones soumises à contraintes naturelles ou à autres contraintes spécifiques

Les aménités naturelles de la Réunion ont déjà été mises en évidence lors du diagnostic. La **mesure 13** permet le maintien d'une agriculture en zones défavorisées. Cette agriculture est à l'origine d'écosystèmes diversifiés et de paysages favorables au développement et au maintien du tourisme, de protection naturelle contre les incendies, du maintien d'une activité agropastorale utilisant moins d'intrants, du développement d'emplois dans des zones rurales reculées et contribue ainsi au développement harmonieux de zones rurales. Cette mesure est donc considérée comme transversale puisqu'elle contribue à la lutte contre les effets du changement climatique (maintien des surfaces toujours en herbe qui permettent le stockage du carbone et la lutte contre l'érosion). Elle permet d'être le levier d'un développement économique dans des zones contraignantes (les coûts structurels y sont plus importants et sont ainsi compensés à l'aide de cette mesure 13) et permet également le maintien et la conservation des richesses écologiques de cette région.

Mesure 07 : Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales

Avec son inscription en tant que patrimoine mondial de l'U.N.E.S.C.O, la Réunion concentre une biodiversité rare et exceptionnelle. La souscription de la **mesure 07** va ainsi contribuer à protéger cette richesse écologique notamment en renforçant les pratiques agricoles respectueuses de cet environnement (B 34). Avec 52% de la surface classée en zone montagne et 48% soumise à d'autres contraintes, cet enjeu apparaît essentiel et peut notamment permettre le renforcement de l'agriculture biologique (B 24). Ces bonnes pratiques agricoles permettront de renforcer la qualité des eaux (B 26) et de renforcer la fertilité des sols, tout en luttant contre l'érosion notamment en favorisant le maintien d'une couverture végétale toute l'année ou en favorisant l'écoulement des eaux (B 27).